

Séance du 7 février 2019 à 19 heures

Le sept février deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Douelle sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BABOULENE Morgan (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors – procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALLAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à Mme HILT), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 5

AR PREFECTURE

046-200023737-20190207-20_07_02_2019-DE
Reçu le 19/02/2019

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Ressources humaines

Objet : Modification du tableau des effectifs

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 7 février 2019

Rapporteur : Jean PETIT

Service : Ressources humaines

Objet : Modification du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de leur évolution professionnelle, un certain nombre d'agents de la collectivité peut prétendre à un changement de cadre d'emplois ou de grade, suite à réussite à concours, à mobilité interne, ou à avancement de carrière.

Les responsabilités exercées par les agents promouvables étant en cohérence avec les grades proposés, cette évolution permettrait de leur offrir un positionnement statutaire plus favorable.

Au regard du tableau des effectifs de la collectivité et des missions effectuées par les agents concernés, et considérant la prochaine Commission Administrative Paritaire organisée au mois de Mars 2019, il convient à cet effet de créer les postes statutaires suivants :

Dans le cadre des avancements de grade :

- 10 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ière} classe,
- 3 postes d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ière} classe,
- 1 poste d'opérateur principal des APS,

Dans le cadre de la réussite d'un concours :

- 1 poste de technicien territorial.

Dans le cadre d'une demande d'une mobilité pouvant générer un changement de filière :

- 1 poste d'opérateur qualifié des APS,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ière} classe.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a) de procéder à la création des postes statutaires à temps complet précités,
- b) de dire que les crédits nécessaires à la création de ces emplois sont inscrits au budget 2019 de la collectivité.

AR PREFECTURE

046-200023737-20190207-20_07_02_2019-DE
Reçu le 19/02/2019

- c) de dire que les postes libérés seront supprimés après avis d'un prochain Comité Technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE